



Examen des partenariats hébergés

Examen du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

Rapport du Directeur général

1. Conformément à la décision EB132(10) (2013), le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif examine périodiquement les modalités relatives aux partenariats pour la santé hébergés par l'OMS.
2. Le présent rapport expose succinctement la contribution du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant à l'amélioration des résultats sanitaires, l'harmonisation de ses travaux avec ceux menés par l'OMS et les relations du Secrétariat avec le Partenariat depuis l'établissement du précédent rapport, en 2020.
3. Depuis sa création en 2005, le Partenariat œuvre en faveur de la santé des femmes, des enfants et des adolescents conformément à la Stratégie mondiale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) (la Stratégie mondiale), désignée sous l'intitulé « Chaque femme, chaque enfant ».
4. Rassemblant près de 1500 gouvernements et organisations, chiffre qui a augmenté de 50 % par rapport à 2020, le Partenariat est la plus grande alliance au monde œuvrant dans le domaine de la santé et du bien-être des femmes, des enfants et des adolescents. Ses membres sont issus des 10 groupes constitutifs représentés au sein de son conseil d'administration, qui est présidé par M^{me} Helen Clark, ancienne Première ministre de la Nouvelle-Zélande et ancienne Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement.

CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DES RÉSULTATS SANITAIRES

5. La stratégie 2021-2025 du Partenariat définit trois objectifs thématiques : i) réduire la mortalité et la morbidité évitables chez les femmes, les nouveau-nés et les enfants, y compris les mortinaissances ; ii) maintenir les interventions essentielles dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes et garantir des progrès continus en matière de financement et d'équité ; et iii) promouvoir la santé et le bien-être des adolescents.

6. Pour atteindre ces objectifs, le Partenariat met en œuvre un programme de travail axé sur la sensibilisation qui vise à promouvoir des politiques, une législation et un financement plus satisfaisants, ainsi qu'une couverture et une utilisation équitables de services de grande qualité.

7. Ce faisant, le Partenariat contribue à l'harmonisation des actions menées par les partenaires en assurant trois fonctions interdépendantes : i) la synthèse des connaissances ; ii) la mobilisation des partenaires ; et iii) les campagnes et la sensibilisation.

Synthèse des connaissances

8. La synthèse des connaissances à laquelle procède le Partenariat permet d'exploiter des données probantes pour mieux adapter et rendre plus équitables les politiques, le financement et la prestation de services, par exemple :

1) Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant : plus de 60 partenaires, dont l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, ont participé à l'établissement du rapport 2023 sur les naissances prématurées « *Born too soon* ». ¹ On estime que ce rapport a pu toucher un public de 3,5 milliards de personnes dans les médias et de 10,5 millions sur les réseaux sociaux. Ses messages et ses objectifs concordaient pleinement avec le Plan d'action « Chaque nouveau-né » (Initiative pour mettre un terme à la mortalité maternelle évitable). De manière plus générale, le Partenariat continue à servir de plateforme pour suivre les progrès accomplis par rapport à la Stratégie mondiale, ayant notamment apporté sa contribution au rapport d'étape sur la Stratégie mondiale 2022. ²

2) Santé sexuelle et reproductive et droits connexes : le Partenariat a constamment diffusé des messages fondés sur des données probantes pour aider à progresser sur la voie des objectifs de développement durable. Ces dernières années, il a notamment établi une documentation axée sur l'application pratique des connaissances, telles que la vidéo sur le vaccin contre la COVID-19 et la grossesse, ³ qui a été visionnée plus de 100 millions de fois, et le kit de sensibilisation consacré à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. ⁴ Le Partenariat a également établi une note sur laquelle s'appuyer pour plaider en faveur d'une complète intégration de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes dans les plans nationaux de couverture sanitaire universelle ⁵ et a aidé les leaders de mouvements de jeunes à s'approprier et à mettre en œuvre la Feuille de route mondiale pour la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes des adolescents et des jeunes. En 2023, le Partenariat a insisté sur les besoins spécifiques des jeunes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes dans le Programme d'action mondial pour les adolescents.

¹ Voir <https://www.who.int/publications/i/item/9789240073890>, consulté le 28 février 2024.

² Voir <https://www.who.int/publications/i/item/9789240060104>, consulté le 28 février 2024.

³ Voir https://www.youtube.com/watch?time_continue=13&v=Bo2Ypfp7jv0&embeds_euri=https%3A%2F%2Fpmnch.who.int%2F&feature=emb_logo, consulté le 28 février 2024.

⁴ Voir <https://pmnch.who.int/resources/tools-and-toolkits/pmnch-covid-19-and-wcah-toolkits/srhr>, consulté le 28 février 2024.

⁵ Voir <https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/why-sexual-and-reproductive-health-and-rights-are-essential-for-universal-health-coverage>, consulté le 28 février 2024.

3) Bien-être des adolescents : le Partenariat a collaboré avec l'OMS à la mise au point d'un cadre pour le bien-être des adolescents¹ qui a été largement diffusé. Par sa campagne « 1,8 milliard de jeunes pour le changement », le Partenariat cherche à obtenir de nouveaux engagements. À cet égard, il a servi de lieu d'échange pour l'élaboration de la collection que le *British Medical Journal* consacre au bien-être des adolescents.² Le Partenariat joue aussi actuellement un rôle directeur dans la mise au point d'un argumentaire d'investissement portant sur le bien-être des adolescents³ et, en partenariat avec l'OMS, conçoit un ensemble d'indicateurs et un cadre de suivi pour mesurer le bien-être des adolescents.⁴ Le Partenariat s'attache à promouvoir la participation des adolescents et des jeunes : il est à l'initiative de la Déclaration consensuelle mondiale sur la participation effective des adolescents et des jeunes,⁵ et prend des mesures pour garantir la mise en œuvre de la Déclaration.⁶

Mobilisation des partenaires

9. Le travail fait dans ce domaine rend les partenaires plus à même d'agir collectivement pour demander que les engagements existants en matière de financement, de politique générale et de prestation de services soient mieux honorés, ainsi que pour obtenir de nouveaux engagements qui combleront les principales lacunes. On peut citer à titre d'exemples :

1) Mobilisation au niveau mondial : le Partenariat s'efforce, par l'intermédiaire de ses partenaires, de faire campagne à l'occasion de rencontres mondiales, y compris celles associées au Groupe des 20 (G20), au Groupe des sept (G7), au Forum économique mondial, à la Conférence des Parties (COP), à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à l'Union interparlementaire (UIP) et au Sommet mondial de la santé, notamment à l'Assemblée mondiale de la Santé et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Parmi les exemples récents de ce travail de mobilisation figure un appel lancé au G7 pour que celui-ci accorde un degré de priorité élevé à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes dans la couverture sanitaire universelle,⁷ ou encore une note de sensibilisation⁸. Lors du G20 de 2023, le Partenariat a travaillé en étroite collaboration avec l'OMS sur des documents de sensibilisation, par exemple une note d'orientation sur la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.⁹ Au cours de la Conférence des parties à la CCNUCC de 2022 (COP27), le Partenariat a participé à des réunions, notamment la manifestation parallèle sur les changements climatiques et la santé des femmes. De même, dans le cadre de la Coalition de partenariats pour la CSU (couverture sanitaire universelle) et la santé mondiale, le Partenariat a entrepris un travail de sensibilisation.

¹ Voir <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7423586/>, consulté le 28 février 2024.

² Voir <https://www.bmj.com/adolescent-wellbeing>, consulté le 28 février 2024.

³ Voir <https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/adolescents-in-a-changing-world-the-case-for-urgent-investment#:~:text=The%20overarching%20Adolescent%20Well-being,rights%20imperative%2C%20the%20demographic%20and>, consulté le 28 février 2024.

⁴ Voir <https://www.who.int/groups/adolescent-well-being-measurement-expert-consultative-group>, consulté le 28 février 2024.

⁵ Voir [https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/status-of-meaningful-adolescent-and-youth-engagement-\(maye\)](https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/status-of-meaningful-adolescent-and-youth-engagement-(maye)), consulté le 28 février 2024.

⁶ Voir <https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/meaningful-adolescent-and-youth-engagement>, consulté le 28 février 2024.

⁷ Voir <https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/call-to-g7-to-prioritize-srhr-in-uhc>, consulté le 28 février 2024.

⁸ Voir <https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/why-sexual-and-reproductive-health-and-rights-are-essential-for-universal-health-coverage>, consulté le 28 février 2024.

⁹ Voir <https://t20ind.org/research/maternal-newborn-child-and-adolescent-health-and-well-being/>, consulté le 28 février 2024.

2) Mobilisation au niveau régional : grâce à la stratégie régionale de sensibilisation mise au point en Afrique par le Partenariat pour 2023 et 2024, ses partenaires sont guidés dans leur collaboration avec l'Union africaine et les organismes de développement régionaux. Le Partenariat soutient l'action menée par ses partenaires pour : i) tirer parti des engagements régionaux ; ii) favoriser une collaboration plus étroite ; iii) collaborer avec les parlementaires ; et iv) créer des centres de sensibilisation par des moyens numériques dans les pays. Il a également profité des réunions mondiales pour attirer l'attention sur les questions d'intérêt régional, comme il l'a fait pour les pays d'Afrique en 2021 et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en 2022 dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies.¹ Parallèlement au Forum mondial pour les adolescents organisé par le Partenariat (voir plus loin), des manifestations nationales ont été organisées en collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale et le mécanisme régional de coordination interinstitutions « Chaque femme, chaque enfant » – Amérique latine et Caraïbes.

3) Mobilisation au niveau national : le Partenariat appuie l'action menée par les partenaires pour mieux responsabiliser vis-à-vis des engagements pris en faveur de la santé et du bien-être des femmes, des enfants et des adolescents, et pour obtenir de nouveaux engagements. Il s'agit notamment de renforcer les coalitions nationales et les plateformes multipartites. Les dirigeants du Partenariat participent régulièrement aux assemblées organisées par l'UIP. En outre, le Partenariat a participé aux consultations nationales coordonnées par le Mécanisme d'engagement de la société civile pour la CSU 2030 ;² plus d'une centaine de ses partenaires au Ghana, au Libéria et au Malawi ont participé à ces consultations et 88 parlementaires de 46 pays ont été formés dans le cadre d'une série de séances d'autonomisation organisées par l'UIP à l'intention des jeunes parlementaires sur la question de la santé et de la nutrition.

Campagnes et sensibilisation

10. Les activités dans ce domaine consistent à faciliter l'élaboration et la réalisation de campagnes ainsi que la participation des partenaires afin d'harmoniser et de relayer les messages clés de sensibilisation et de responsabilisation.

11. Dans le cadre de son plan de travail le plus récent, qui porte sur 2022-2023, le Partenariat a organisé 15 grandes manifestations et soutenu activement une quarantaine de manifestations organisées par les partenaires. En outre, au cours de cette période, des informations sur plus de 420 événements organisés par les partenaires ont été diffusées sur le pôle en ligne que le Partenariat consacre aux manifestations.

12. On peut citer au nombre des campagnes :

1) La campagne pour appeler à l'action contre la COVID-19 : une base documentaire sur les effets profonds de la COVID-19 sur les femmes, les enfants et les adolescents a été constituée et diffusée par le Partenariat à des fins de plaidoyer. Parmi les prestations assurées par le Partenariat durant la pandémie de COVID-19 figure un appel mondial à l'action fondé sur des synthèses de données probantes qui a servi de fil conducteur à une campagne de mobilisation menée par les partenaires, à la suite de laquelle des gouvernements et des fondations ont pris 21 engagements pour un montant total de 32,1 milliards de dollars des États-Unis (USD) en faveur des services médico-sociaux destinés aux femmes, aux enfants et aux adolescents. La campagne d'appel à l'action contre la COVID-19 a été mise au premier plan lors d'une série de cinq manifestations virtuelles organisées entre juillet 2020 et mai 2023 sur le thème « Des vies en jeu ».

¹ Voir <https://pmnch.who.int/news-and-events/events/accountability-breakfast/2021> et <https://pmnch.who.int/news-and-events/events/accountability-breakfast/2022>, consultés le 28 février 2024.

² Voir <https://csemonline.net/fr/civil-society-perspectives-souhcc-2022/>, consulté le 29 février 2024.

2) La campagne « 1,8 milliard de jeunes pour le changement » : la plus récente des campagnes mondiales menées par le Partenariat vise à obtenir un soutien politique et financier plus important pour les adolescents et les jeunes en leur demandant de faire part de leur expérience et de leurs besoins. Jusqu'à présent, plus de 1,5 million de jeunes ont répondu en utilisant les outils mis au point par le Partenariat et dans le cadre du processus « Ce que veulent les jeunes ». La campagne a comporté plusieurs éléments :

- a) le Forum mondial pour les adolescents, qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2023. Cette manifestation était le plus grand rassemblement en ligne au monde portant sur le bien-être des adolescents : quelque 10 000 personnes y ont participé et l'audience sur les réseaux sociaux a atteint 2,9 millions de personnes pour le Partenariat et 3,5 millions pour la campagne ;
- b) des manifestations nationales de soutien. Le Forum mondial s'est accompagné de 125 manifestations nationales auxquelles près de 8000 personnes ont pris part ;
- c) une gamme de supports de connaissances¹ mis au point par le Partenariat et ses partenaires, y compris l'OMS.

Jusqu'à présent, grâce à cette campagne, 18 gouvernements et deux organismes régionaux, ainsi que de nombreuses parties prenantes non gouvernementales, ont pris des engagements politiques et financiers² en faveur du bien-être des adolescents.

13. Le Partenariat collabore avec des personnalités influentes de haut niveau qui soutiennent ses campagnes, de préférence par l'intermédiaire du Réseau mondial des dirigeants, réseau émergent de chefs d'État et de gouvernement soutenu et encouragé par le Partenariat sous la direction de Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud. La création du Réseau, qui comprend actuellement le Bangladesh, le Danemark et le Sénégal, a été annoncée lors du Forum économique mondial de Davos en janvier 2023 et a tenu sa première réunion publique en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre 2023.

HARMONISATION DES TRAVAUX DU PARTENARIAT AVEC L'ACTION DE L'OMS DANS LE MÊME DOMAINE

14. L'OMS est un partenaire clé du Partenariat en tant qu'organisation hôte, membre de son conseil d'administration et partenaire d'exécution. Elle est étroitement associée à l'élaboration des plans de travail annuels du Partenariat. En veillant à la cohérence des processus d'analyse, de sensibilisation et de responsabilisation, en publiant divers documents et en coordonnant des manifestations et des réunions, le Partenariat veille à ce que les objectifs convenus avec l'OMS soient atteints.

15. Afin d'aider ses partenaires à contribuer à la réalisation des objectifs de la campagne d'appel à l'action contre la COVID-19 et à lutter contre la désinformation, le Partenariat a réuni et diffusé les recommandations de l'OMS sur les moyens d'atténuer les effets négatifs de la COVID-19 sur la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents.

¹ Voir <https://www.1point8b.org/products>, consulté le 29 février 2024.

² Voir <https://pnmch.who.int/news-and-events/campaigns/agenda-for-action-for-adolescents/country-commitments>, consulté le 29 février 2024.

RELATIONS DE L'OMS AVEC LE PARTENARIAT

Modalités d'hébergement

16. En 2016, le Directeur général a publié les modalités d'hébergement applicables aux partenariats hébergés par l'OMS en général, qui s'appliquent donc au Partenariat.

Ressources humaines

17. Le secrétariat du Partenariat se compose actuellement d'une vingtaine de postes, dont les titulaires sont secondés par des consultants. Tous les membres du personnel sont soumis aux dispositions du Statut du personnel et du Règlement du personnel de l'OMS.

Gestion programmatique et financière

18. Le budget du Partenariat, approuvé par son conseil d'administration, est distinct de celui de l'OMS. Il est fixé à 10 millions USD par an.

19. Le Partenariat a fait l'objet d'une série d'évaluations externes complètes et indépendantes¹ et sera de nouveau évalué en 2025.

20. Il est ressorti d'un récent examen de sa gestion que les processus suivis par le secrétariat du Partenariat donnaient d'excellents résultats par rapport aux indicateurs mondiaux en la matière. De plus, comme auparavant, le Partenariat a été classé comme « très performant » dans le rapport *Global Health 50/50* de 2023² sur la promotion de l'égalité des genres.

Mobilisation de ressources et recouvrement des coûts

21. Le Partenariat mobilise ses propres ressources. Depuis 2020, il a obtenu des ressources de 11 donateurs différents.

Communication

22. Le fait que l'OMS héberge le Partenariat est indiqué dans les publications du Partenariat par un énoncé standard tel que « Hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé », et son site Web est géré en coordination avec l'OMS.

Autres politiques institutionnelles

23. Le partenariat tire sa personnalité juridique de l'OMS et est par conséquent soumis aux règles et règlements de l'Organisation.

¹ Voir <https://pmnch.who.int/resources/publications/m/item/2014-2019-external-evaluation>, consulté le 29 février 2024.

² Voir <https://pmnch.who.int/news-and-events/news/item/12-07-2023-global-health-50-50-names-pmnch-very-high-performer-for-gender-equality>, consulté le 29 février 2024.

CONCLUSIONS

24. Dans le contexte des objectifs de développement durable et face aux difficultés créées par la COVID-19, les changements climatiques et les conflits, l'objectif de préserver les acquis et d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents doit rester une priorité absolue. La réalisation de cette ambition nécessite aujourd'hui plus que jamais une action globale, mais ciblée, à laquelle participent des parties prenantes issues de différents secteurs et ayant différents points de vue. Les résultats remarquables obtenus montrent que l'accord d'hébergement aide aussi bien l'OMS que le Partenariat à progresser dans la réalisation de leurs objectifs communs.

25. Le Partenariat élabore ses propres stratégies et plan de travail. L'OMS est membre permanent du conseil d'administration et du Comité exécutif du Partenariat. Parallèlement, le Partenariat interagit avec différents partenaires et parties prenantes, notamment des organisations non gouvernementales, des jeunes, des fondations philanthropiques, des institutions universitaires et le secteur privé, afin de créer les partenariats multidimensionnels nécessaires pour atteindre des objectifs communs. Le Partenariat sert également de plateforme pour la diffusion des produits et des programmes de l'OMS.

26. Le Partenariat met actuellement en œuvre sa stratégie 2021-2025 et a fait d'importants progrès dans la réalisation de sa vision et de sa mission. Cette stratégie lui a permis de continuer à évoluer, de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable dans le domaine considéré et de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

27. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à formuler toutes observations ou recommandations qu'il jugera pertinentes, en particulier en ce qui concerne la question suivante :

- Les États Membres sont-ils satisfaits des modalités d'hébergement et de la façon dont il est rendu compte des activités dans le rapport ?

= = =